



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 108-2020
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2020.RRGR.158

Déposée le : 29.05.2020

Motion de groupe : Oui
Motion de commission : Non
Déposée par : UDC (Knutti, Weissenburg) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Non 04.06.2020

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'intérieur et de la justice
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Soumettre l'aire de transit de Wileroltigen à un nouvel examen critique

Le Conseil-exécutif est chargé des mandats suivants :

1. veiller à ce que l'aire de repos de Wileroltigen soit utilisée de manière convenable, comme une aire de stationnement et de pause pour les usagers de l'autoroute, notamment pour les chauffeurs de poids lourd ;
2. mettre le plus vite possible un terme à l'occupation de l'aire de repos de Wileroltigen par les gens du voyage étrangers ;
3. veiller à ce que l'aire de repos de Wileroltigen ne soit accessible que par l'autoroute, comme promis dans l'objet du vote sur le crédit destiné à cette aire de transit ;
4. réfléchir une nouvelle fois à la construction d'une place d'accueil, compte tenu de l'annulation de l'article de la loi sur la police en rapport avec les gens du voyage et de l'occupation illégale actuelle de l'aire de repos de Wileroltigen, qui découle notamment de l'entrée illégale sur le territoire de gens du voyage étrangers, ce malgré la fermeture des frontières due à la pandémie de coronavirus.

Développement :

Le peuple bernois a voté en faveur du crédit pour l'aire de transit de Wileroltigen, pensant qu'il y aurait un article de loi permettant l'expulsion des personnes occupant illégalement les lieux. Or maintenant, la commune de Wileroltigen a une aire de transit pour les gens du voyage dont elle ne voulait pas et les autres communes concernées doivent continuer à craindre l'occupation illégale de leurs terrains parce que le Tribunal fédéral a admis un recours de la gauche et annulé l'article de loi concerné.

Le 9 février 2020, le crédit pour l'aire de Wileroltigen a été accepté à 53,4 pour cent des voix. Nul doute qu'il en aurait été autrement si l'arrêt du Tribunal fédéral avait déjà été rendu. Il est aujourd'hui nécessaire de procéder à une nouvelle évaluation de la situation, d'autant plus que l'aire est maintenant occupée par des gens du voyage entrés illégalement en Suisse.

Il faut dans l'immédiat garantir à l'ensemble de la population, avant tout aux chauffeurs de poids lourd, la possibilité d'utiliser cette aire de repos. Ces chauffeurs ont en effet l'obligation de respecter les dispositions strictes de l'ordonnance sur la durée du travail et du repos (OTR). On peut certes discuter de la protection des minorités, mais pas au détriment des entreprises de transport, qui sont essentielles à l'économie et à l'approvisionnement alimentaire.

Il n'est plus tolérable que l'aire de repos de Wileroltigen soit réservée aux gens du voyage étrangers dès que ces derniers arrivent dans cette commune. En outre, le Conseil-exécutif a promis à cette dernière que les gens du voyage étrangers pourraient accéder à l'aire uniquement par l'autoroute. C'est cette promesse qui devrait être tenue en priorité.

Motivation de l'urgence : L'utilisation convenable de l'aire de repos doit être garantie le plus rapidement possible.

Destinataires

– Grand Conseil